

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 8 avril 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élizabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2014

4. Correspondances

4.1 Gouvernement du Québec

4.2 Ministère des Transports

4.3 Commission de l'équité salariale

4.4 Tourisme Haute-Mauricie

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Programme PAERRL

6.2 Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal (FQM)

6.3 Relais pour La Vie

6.4 Fond baux de villégiature

6.5 Panneau signalisation Rang Sud-Est

6.6 Réfection escalier hôtel de ville

6.7 Ressource parc Ducharme

6.8 Autorisation au ministère de l'Environnement

6.9 Félicitations Mme Julie Boulet

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mars 2014

7.2 États financiers du mois de mars 2014

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction mars 2014

- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**

- 1. Ouverture de la séance**

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Marie Élisabeth Courtemanche.

2014-04-01

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Louis Godin et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

2014-04-02

- 3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Francine Harvey.

- 4. Correspondance**

- 4.1 Ministère des Transports**

Dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien routier local, pour l'année 2013-2014, nous avons droit à une compensation pour l'entretien de 3,77 kilomètres de chemins à double vocation. Au tarif de 832 \$ le kilomètre, cette aide de chiffres à 3 137 \$.

- 4.2 Ministère des Transports**

Pour une cinquième année consécutive, le ministère des Transports du Québec annonce l'obligation de produire une déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- 4.3 Commission de l'équité salariale**

Chaque année les employeurs doivent produire la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) peu importe leur nombre de personnes salariées.

- 4.4 Ville de La Tuque**

Conférence de presse du lancement de la nouvelle brochure touristique de Tourisme Haute-Mauricie.

Nouveau nom, nouveau logo, nouveau slogan, nouveau style de brochure d'information touristique offrant une image actualisée, dynamique et moderne pour convaincre les touristes que la grande région de La Tuque est une excellente destination pour les vacances.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

2014-04-03

6.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 41,861 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité de La Bostonnais visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2014-04-04

6.2 Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'EN 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'EN juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution au nouveau gouvernement qui a été élu le 7 avril dernier.

2014-05-05

6.3 Relais pour la Vie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dons pour la marche «Le relais pour la Vie» d'une citoyenne de la Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de notre entourage sont atteintes d'un cancer;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Denise Moisan est décédée suite à un cancer en 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important d'encourager la cause;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais octroi un don de cinquante (50) dollars pour la marche «Le relais pour la Vie» à Mme Johanne Ross.

2014-04-06

6.4 Fond baux de villégiature

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de La Tuque procède à la gestion des baux de villégiature sur son territoire depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE le 18 février 2014, le conseil d'agglomération a adopté une politique pour l'utilisation des fonds des baux de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais possède 39 baux de villégiature sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces baux de villégiature ont rapporté un montant total de 10 907 \$ pour les années 2011 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE les redevances sur les baux de villégiature doivent être utilisées pour des projets sur les terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais désire transmettre la gestion des revenus des baux de

villégiature à l'agglomération de La Tuque et que le conseil municipal de La Bostonnais ait un droit de regard sur les projets adoptés sur son territoire.

2014-04-07

6.5 Achat panneaux signalisation Rang Sud-Est

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de signalisation jaune avec les trois (3) pictogrammes sur le Rang Sud-Est ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit les changer pour se conformer;

CONSIDÉRANT QUE par souci de sécurité et de respect de la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais procède au changement des panneaux de signalisation sur le Rang Sud-Est au montant de 521.50 \$ taxes exclues que les fonds soient puisés dans le poste signalisation.

2014-04-08

6.6 Réfection escalier Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a produit une demande de soumission sur invitation pour la réfection des escaliers extérieurs de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE le comité a étudié les soumissions et a fait leur recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais octroi le contrat de réfection des escaliers extérieurs de l'hôtel de ville à l'entrepreneur Paul Gignac le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 2 470 \$ taxes exclues. Que la dépense soit puisée dans le poste budgétaire entretien hôtel de ville dans le budget 2014.

2014-04-09

6.7 Ressources parc Ducharme

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de La Bostonnais désire mettre en œuvre son projet du Pacte rural « Promotion et entretien du parc Ducharme»;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à l'agglomération de La Tuque d'autoriser madame Hélène Pelletier, directrice aux infrastructures d'accueil et projets municipaux à continuer sa collaboration avec la municipalité pour le développement de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE madame Pelletier a travaillé avec la municipalité au développement et réalisation du projet Parc récréotouristique parc Ducharme de 2010 à 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Qu'une demande soit envoyée à l'agglomération de La Tuque pour que madame Hélène Pelletier puisse continuer à travailler avec le conseil municipal au développement du parc Ducharme et qu'elle soit impliquée dans la réalisation du projet « Promotion et entretien du parc Ducharme.

2014-04-10

6.8 Autorisation au ministère de l'Environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire préserver ses entreprises en place et conformément aux règlements municipaux et provinciaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ensemencements Denis Ouellet Inc. doit se conformer à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 *de la loi sur la qualité de l'environnement* cite que nul ne peut établir un aqueduc ou une prise d'eau d'alimentation avant d'en avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la municipalité dans l'obtention d'un certificat d'exploitation ou certificat d'autorisation s'arrête là où cette prise d'eau (lac Doré) ne contrevient pas à nos règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation du projet de captage d'eau par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

2014-04-11

6.9 Félicitations Mme Julie Boulet

CONSIDÉRANT QU'il a eu élection provinciale le lundi 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE la députée sortante Mme Julie Boulet a été réélue avec 12 244 voix, une majorité de 6 753 voix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter

Que le conseil municipal adresse ses sincères félicitations pour la réélection de madame Julie Boulet, député de la circonscription de Laviolette.

Que le conseil municipal lui souhaite du succès dans tout ce qu'elle entreprendra et l'assure de sa pleine et entière collaboration dans la réalisation des projets dans la région du Haut-Saint-Maurice.

7. Trésorier

2014-04-12

7.1 Adoption des dépenses de mars 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de mars 2014 telles que soumises par le personnel.

2014-04-13

7.2 Adoption des états financiers de mars 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de mars 2014 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012 et 2013 le montant est de 38 827.14 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	3 887.46 \$
2012	7 663.23 \$
2013	27 276.45 \$
2014	392 731.11 \$

Un montant de 6 542.37 \$ a été perçu durant le mois de mars 2014.

8. Permis de construction

Pour la période de mars, il y a eu 11 permis qui ont été émis avec une valeur de 32 400 \$ rapportant à la municipalité 180.00 \$.

9. Rapport des comités

La conseillère Renée Ouellette informe les citoyens présents que le p'tit Bosco arrivera sous peu dans leur boîte aux lettres.

Le conseiller François Baugée présente une brève description des activités de la fête de la St-Jean Baptise qui aura lieu le 24 juin ici même à la municipalité il invite la population à y participer en grand nombre.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 12 et se termine à 20 h 40.

11. Tour de table des conseillers

Les conseillers souhaitent aux citoyens présents des joyeuses Pâques et une bonne soirée à tous ils les invitent à revenir le mois prochain.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 45

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale